

Renouvellement convention collective

Les membres de l'unité d'accréditation Manac inc. ont accepté à 94 % (83 pour et 5 contre), le renouvellement de la convention collective qui prévoit, entre autres :

- 1. Banque de temps supplémentaire : elle passe de 40 à 80 heures par année*
- 2. Bottes de sécurité : le montant annuel passe de 130 \$ à 140 \$*
- 3. Vacances : ajout d'une 5^e semaine pour les salariés de 25 ans et plus d'ancienneté*
- 4. Prime de chef d'équipe : passe de 1,25 \$ à 1,50 \$ de l'heure*
- 5. Prime quart de soir : passe de 0,65¢ à 0,70¢ de l'heure (1^{er} novembre 2008 et à 0,75¢ (1^{er} novembre 2009)*
- 6. Convention d'une durée de 4 ans avec des augmentations de salaire de 3,5 %, 3 %, 3 % et 2 % (11,5 % au total).*